

Commune de MARCELLUS
Procès-verbal de séance du 14 Octobre 2016

ARRONDISSEMENT : MARMANDE.

Nombre de Conseillers

En exercice :	14	L'an deux mille seize
Présents :	09	Le : 14 Octobre 2016
Votants :	12	Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire.
		Date de la Convocation du Conseil Municipal : 07.10.2016

Présents : DERC Jean-Claude, REYNAUD Bernard, SCHLEGEL Loïc, MARTIN Sandrine, DIO Bernard, DUBOURDIEU Leslie, FRECCHIAMI François, CASTETS Joël, LAFITTE Frédéric.

Pouvoirs : CAIN Marie-Dominique à DUBOURDIEU Leslie, LECOMTE Christelle à REYNAUD Bernard, BAZAS Jean-Marie à DERC Jean-Claude.

Secrétaire de séance : MARTIN Sandrine.

CR du 09.09.2016 : Suite au courrier du 30 juin dernier évoqué à cette séance du conseil, M. le Maire répond qu'aucune convocation n'a été adressée à la Mairie pour une réunion entre M. le Maire de Montpouillan et les services de VGA.

Le compte rendu est approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 32 : choix du maître d'œuvre pour l'agrandissement de l'école et création d'un parking.

M. le Maire rappelle aux membres présents que pour la réalisation de l'extension de l'école et la création d'un parking, il a été décidé de faire appel à un maître d'œuvre.

M. le Maire présente la proposition de « l'Atelier Architecture 47 », représenté par Muriel Milanese, dont le taux de rémunération proposé est de 12 % du montant total des travaux.

Oùï l'expose du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de confier la maîtrise d'œuvre à « l'Atelier Architecture 47 »,
- dit que les crédits seront inscrits au budget,
- autorise M. le Maire à signer la présente délibération et tous documents à venir.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 33 : extinction de créance.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de créance éteinte du dossier SAS La Pagotte procédure de liquidation judiciaire avec certificat d'irrecouvrabilité pour divers titres émis par la collectivité pour effacement total de dettes suite à la décision du Tribunal de Commerce d'Agen, d'une valeur de 61,66 Euros.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la créance éteinte pour un montant de 61,66 €,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2016,
- autorise M. le Maire à signer la présente délibération et tous documents à venir.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 34 : convention de remise des voiries rétablies par ASF :

Suite à l'inventaire complet des ouvrages d'art de rétablissement des voies, notamment suite à la construction des autoroutes, ASF a fait parvenir une convention bipartite pour définir la répartition des charges des opérations de surveillance, d'entretien, de réparation ou de renouvellement des ouvrages.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de passer convention avec ASF pour la remise des portions de voirie inventoriées et de définir les responsabilités d'ASF et de la commune au droit du ou des ouvrages d'art franchissant l'autoroute,
- autorise M. le Maire à signer la convention,
- autorise M. le Maire à signer la présente délibération.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 35 : convention de servitude avec le SDEE 47 pour l'éclairage public du terrain de pétanque :

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'éclairage public sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, afin d'amener un éclairage sur le terrain de pétanque.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de cet ouvrage de distribution publique d'éclairage public,

Le conseil municipal, où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à signer la convention de servitude nécessaire pour l'éclairage du terrain de pétanque ainsi que les actes authentiques correspondants.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 36 : virement de crédit (titres annulés sur exercices antérieurs) :

Afin de régulariser une facturation de la cantine scolaire émise à un redevable erroné en 2014, les membres présents votent le virement de crédit de l'article 615232 vers l'article 673 pour un montant de 53 euros. Cette facturation sera de nouveau émise sur le redevable concerné lors de la prochaine facturation de la cantine scolaire.

VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 37 : décision modificative pour éclairage terrain d'entraînement n° 3 :

Le SDEE 47 a fait parvenir un nouveau devis pour l'éclairage du terrain d'entraînement n° 3, pour un montant total de 32 110,89 € H.T. soit 38 576,27 € T.T.C. La participation de la commune est de 24 110,11 €.

Bernard Dio explique le devis.

Joël Castets prend la parole. Il s'interroge sur la réalisation de ce projet car la ligne électrique HTA gêne et qu'Enedis préconise d'éloigner ce terrain de cette ligne.

M. le Maire lui répond que des panneaux ont été posés pour interdire les jeux de ballons sous la ligne et dans un périmètre de 15 mètres à l'aplomb de cette ligne.

Joël Castets s'interroge sur les responsabilités en cas d'incident. Il considère ce projet irresponsable. François Frecchiami partage cet avis.

Leslie Dubourdiu demande si le terrain restant hors de la zone de la ligne HTA est suffisant pour l'entraînement des joueurs. M. le Maire lui répond que oui.

Après discussion, le conseil municipal procède au vote du virement de crédits de l'article 615221 vers l'article 65548 pour un montant de 24 111 € pour la réalisation de cet éclairage :

Abstentions : 5, pour : 7, contre : 0.

Le virement de crédit est donc accepté et voté.

VII - Dossier n° 7 : Délibération n° 38 : décision modificative pour création d'une armoire de commande terrain d'honneur n° 1.

M. le Maire rappelle qu'il a été demandé un devis au SDEE 47 pour la création d'une armoire de commande afin d'alimenter la rampe d'éclairage du terrain d'honneur. Le montant est de 6 071,16 H.T. soit 7 285,39 T.T.C., la participation de la commune est de 4 553,37 €.

Les crédits inscrits à l'article 65548 étant insuffisants pour financer la création d'une armoire de commande, le conseil municipal vote à l'unanimité un virement de crédit de l'article 615231 vers l'article 65548 pour un montant de 4 554 €.

- Dossiers techniques :

Stade : drainage terrain n° 2.

Ecole : mise en sécurité de l'entrée générale.

Voirie : élagage arbres – courrier aux riverains.

Réseaux électriques : suppression de câbles nus basse tension et passage en torsadés.

Chemins de randonnées : nettoyage par ASE entre la voie verte et le chemin rural.

Régularisation du chemin rural mitoyen avec Gaujac entre les riverains.

- Questions diverses :

Intervention de Joël CASTETS :

Il fait le point sur le parc informatique de l'école. Les enseignantes sont satisfaites. La livraison du logiciel du tableau numérique a été effectuée.

Concernant les photocopieurs Sharp, ils seront retournés au 31 janvier 2017.

D'autre part il demande à M. le Maire s'il a connaissance de personnes fichées « S ».

M. le Maire lui répond qu'aucune information n'est disponible.

Intervention du Maire :

Concernant la signalétique pour l'accessibilité des bâtiments communaux, il informe le conseil qu'il a demandé des devis.

Intervention de Leslie DUBOURDIEU :

Elle se fait la porte-parole de Marie-Dominique Cain, absente de la réunion car elle assiste à une réunion « sur Octobre Rose » dont les manifestations auront lieu ce week-end.

Le Fournil Gascon remercie la commune des commandes des corbeilles de l'année dernière pour les personnes âgées ; cela leur a permis de promouvoir le concept. Elle demande si la commune souhaite renouveler la commande auprès de ce commerce.

M. le Maire répond qu'en fonction de la somme déterminée par le conseil municipal, une proposition de colis sera demandée à la Cave du Marmandais.

D'autre part Marie-Dominique Cain a eu des remontées d'habitants sur le fait que le ramassage des poubelles n'a pas été effectué à 3 reprises et demande qu'il en soit fait part aux services environnement de VGA.

Afin de travailler sur le bulletin municipal, Leslie Dubourdiou demande que lui soient transmises les informations dès que possible.

Afin d'informer la population sur le PLU il conviendrait de faire un bulletin municipal hors série suite à la réunion qui aura lieu le 14 novembre prochain.

Intervention de Loïc SCHLEGEL :

Il souhaite prendre contact avec Marcellus aux Etats-Unis (dans le Michigan) dans le cadre d'un jumelage.

Intervention de Bernard REYNAUD :

Il informe le conseil que le camion est en réparation au garage Rondeau pour le changement des pneus et du siège.

Intervention de Sandrine MARTIN :

Elle informe le conseil qu'elle est à la recherche d'un producteur en fruits et légumes pour la cantine scolaire à partir du 1^{er} décembre 2016, date à laquelle l'actuel fournisseur prend sa retraite. Plusieurs devis sont en cours auprès de producteurs locaux et sur les communes avoisinantes.

Elle demande des explications sur l'origine des fuites des wc extérieurs de l'école, sachant qu'il avait été convenu avec les adjoints et le Maire que l'ensemble des chasses d'eau et robinets soient changés cet été pour offrir un service optimal à ces wc qui sont d'une grande utilité. En effet il semblerait que les travaux n'aient été effectués que partiellement sans explication particulière. Elle demande que le nécessaire soit fait rapidement pour éviter d'occasionner des dépenses d'eau inutiles (fuites).

Elle demande si l'inauguration de l'aire de jeux est programmée.

M. le Maire répond qu'aucune date n'est arrêtée.

La séance est levée à 23h45.

N° délibération	OBJET	N° page
32	choix du maître d'œuvre pour l'agrandissement de l'école et création d'un parking.	30
33	extinction de créance.	30
34	convention de remise des voiries rétablies par ASF	30
35	convention de servitude avec le SDEE 47 pour l'éclairage public du terrain de pétanque	31
36	virement de crédit (titres annulés sur exercices antérieurs)	31
37	décision modificative pour éclairage terrain d'entraînement n° 3	31
38	décision modificative pour création d'une armoire de commande terrain d'honneur n° 1	32